



Ville de CAMON

Nombre de Conseillers en exercice : 27
Date de la convocation (affichée à la porte de Mairie
et adressée aux Conseillers Municipaux) : **28 juin 2022.**
Début de la séance : 20 h 15
Fin de la séance : 21 h 08
Nombre de votants : 24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE CAMON
Séance du 4 juillet 2022.**

Présidée par M. Jean-Claude RENAUX.

Membres présents : M. RENAUX, Mme GUYOT, M. PIOT, Mme ROUSSEL, M. DUPUIS,
Mme AUGUSTE, M. TELLIEZ, M. CARDON (arrivé à 20h32), M.
CARPENTIER, Mme LEGRAND, M. DESCAMPS, Mme BRUXELLE,
M. SENECHAL, M. DESBUREAUX, Mme LELIEVRE, M. TORCHY,
Mmes TOUTAIN, GOURGUECHON, M. COPPIER, M. BURJES, M.
FOLLEAT.

Membres excusés : M. CUVILLIERS représenté par M. DESBUREAUX
Mme CHATELAIN représentée par Mme GUYOT
Mme CRIMET représentée par Mme BRUXELLE
Mme NOISELIET représentée par Mme LEGRAND
Mme SILVESTRE non représentée

Membres absents : Mme LALOT

Secrétaire de séance : Mmes GUYOT, ROUSSEL

COMMUNE DE CAMON

SEANCE DU 04 JUILLET 2022

CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION

n°10

**Objet : Contribution aux frais de scolarité :
Année scolaire 2022-2023.**

Comme chaque année, il convient d'actualiser la contribution aux frais de scolarité pour les élèves extérieurs accueillis par la Commune.

C'est pourquoi,

Le Conseil Municipal de la Ville de CAMON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code de l'Education,

VU l'évolution de l'indice des prix à la consommation 2022 – hors tabac déterminé par l'INSEE (référence mars 2021),

DELIBERE

ARTICLE 1 : Pour l'année scolaire 2022-2023, la contribution aux frais de scolarité est fixée comme suit :

Prix en Euros par élève :

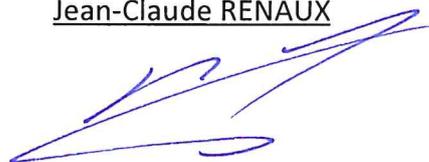
- <u>Ecole Elémentaire</u>	546,90 €
- <u>Ecole Maternelle</u>	929,62 €

ARTICLE 2 : Monsieur le Maire de la Commune de CAMON est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait à CAMON, le 04 juillet 2022

Membres présents : 21
Suffrages exprimés : 25
POUR : 25
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Maire,
Jean-Claude RENAUX



Les secrétaires,
Mmes Jeannine GUYOT et Françoise ROUSSEL

